

16 et 17 avril 2010

C
O
L
L
O
Q
U
E

Autun

Au coeur d'une région minière :
le bassin de Bourgogne - Nivernais

Deux siècles de législation minière en France

La loi du 21 avril 1810, ses prolongements,
ses modifications et son adaptation
aux évolutions de l'exploitation des ressources minérales



Organisation et soutiens

Ce colloque est organisé par :

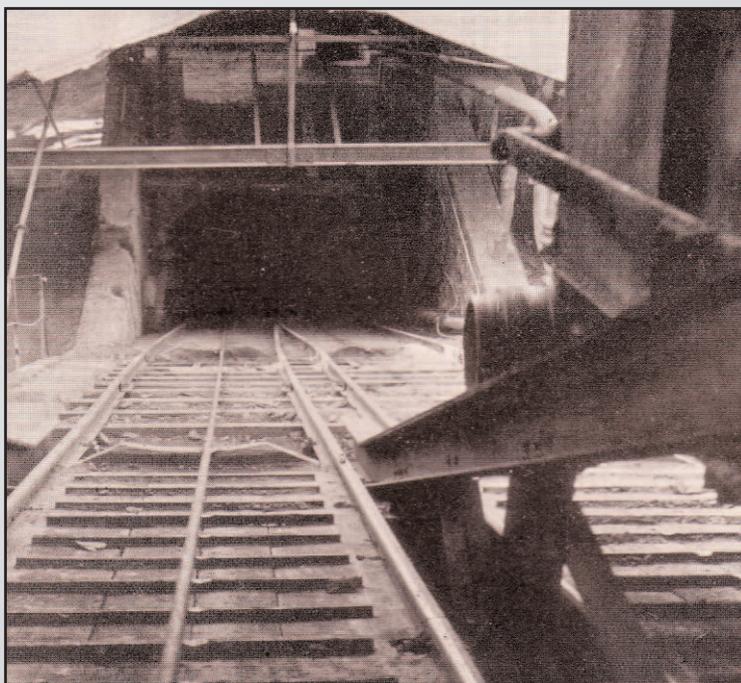
- le Muséum d'histoire naturelle d'Autun, engagé depuis plusieurs années dans l'étude de l'histoire des industries extractives ainsi que dans la valorisation des patrimoines géologiques et miniers.
- le Centre d'histoire des sciences et d'histoire des techniques (CH2ST) de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, acteur majeur et reconnu à l'échelon national de l'histoire minière française.
- la Société de l'Industrie Minérale.

Il a reçu le soutien de la mairie d'Autun, du Pays de l'Autunois-Morvan, de la Région Bourgogne, de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, de l'Ecomusée Le Creusot-Montceau, de l'Académie François Bourdon, du Centre Georges Chevrier - UMR CNRS uB 5605, de la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon.

L'originalité de ce colloque réside dans son approche pluridisciplinaire. Les interventions et débats associeront historiens, historiens du droit, ingénieurs et techniciens des mines, géographes, aménageurs, conservateurs, responsables politiques et d'administration.

Présentation de la loi du 21 avril 1810

La loi minière du 21 avril 1810 a été précédée par d'autres textes, en particulier l'arrêt du Conseil du 19 mars 1783 et la loi du 28 juillet 1791. Mais elle a occupé une place fondamentale dans le développement des industries extractives et plus généralement de l'industrie française. Cette loi a créé une distinction entre les mines dont l'exploitation découlait de la création d'une concession, les minières et les carrières, y compris souterraines. Ce sont les substances minérales, les conditions de formation et d'exploitation du gisement qui sont à l'origine de cette distinction, source d'ailleurs de nombreuses incompréhensions entre l'administration des Mines et une partie des exploitants.



Recette supérieure du plan incliné de la mine de schiste bitumineux des Télots. SHNA.

Une législation minière qui s'adapte

Si la mise en exploitation de minières et de carrières est restée pendant longtemps relativement aisée, ne nécessitant qu'une permission accordée par le Préfet, la création d'une concession minière a imposé le respect d'un cahier des charges précis et un suivi régulier par l'administration des Mines. Mais celle-ci s'est parfois heurtée à des difficultés insurmontables au moment d'appliquer la législation minière, en raison de la permanence de pratiques antérieures à la promulgation de la loi du 21 avril ou à la suite de la création d'entreprises, d'établissements publics soucieux de conserver leur indépendance. Au cours de ces deux siècles d'application, le Code minier français a subi d'importantes transformations. En fonction du contexte industriel et des priorités économiques, sociales de la nation, cette loi, qui a favorisé la prospection et l'exploitation des ressources minérales en France, a dû être adaptée. Des modifications substantielles lui ont été apportées en 1866 et en 1919. Plus récemment, le Code minier a été adapté à une situation inédite, la disparition de l'activité minière en France, accompagnée de la liquidation des sociétés exploitantes. Face à l'existence de concessions orphelines, à la présence de bâtiments et de matériels miniers, parfois dangereux, mais souvent d'un grand intérêt pour comprendre l'évolution des pratiques minières, les enjeux sont contradictoires et le débat foisonnant.



Judi 15

Deux siècles de législation minière en France

Arrivée des participants (*voir informations pratiques*)

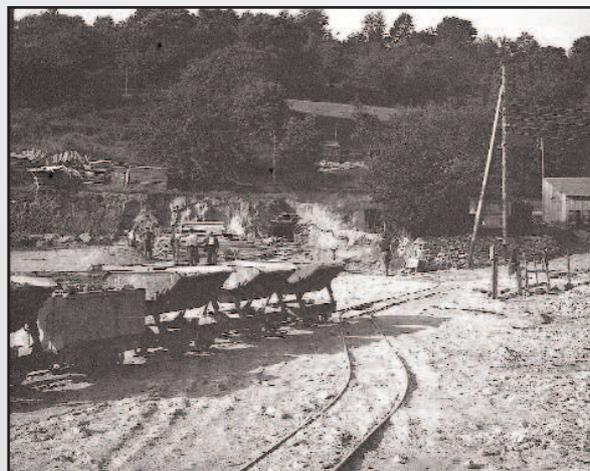
21h00 : Visite des salles "*mines*", géologie, minéralogie et des expositions "*Lumières sur la mine*" et "*La fluorine du Morvan, une substance minérale devenue concessible*".
Muséum d'histoire naturelle d'Autun.

Vendredi 16

9h00 : Accueil des participants
9h20 : Allocutions d'ouverture
9h50 : Début des communications - 1ère partie :
La loi du 21 avril 1810, ses origines, son adaptation à l'évolution du contexte industriel et minier français.

10h30 : *Débats*
10h45 : *Pause café*
11h00 : Reprise des communications - 2ème partie :
12h00 : *Débats*
12h20 : *Repas de midi en commun*
14h00 : Reprise des communications :
La législation minière à l'épreuve des faits.

15h20 : *Débats*
15h40 : *Pause café*
16h00 : Reprise des communications :
L'administration des Mines et la législation minière face à l'arrivée de nouveaux acteurs.
17h20 : *Débats*
18h00 : *Visite des vieux quartiers d'Autun*
20h00 : *Dîner*



Carreau de la mine d'uranium de Saint-Symphorien-de-Marmagne, 1947, MNHN.

Pendant la durée du colloque, exposition "La législation minière et les affiches de sécurité dans les exploitations souterraines", à partir des collections de l'Écomusée du Creusot - Montceau

Samedi 17

9h00 : Reprise des communications :
Des mines à l'après-mines : le nouveau code minier et sa mise en oeuvre.

10h20 : *Débats*
10h40 : *Pause café*

11h00 : Reprise des communications :
A la rencontre d'intérêts divergents : le point de vue des archéologues, minéralogistes et des associations de valorisation du patrimoine minier.

12h00 : *Débats et conclusion*

12h15 : *Repas de midi en commun*

14h00 : Départ de l'excursion: "Les Routes de l'Energie", à la découverte du patrimoine géologique et minier de l'Autunois-Morvan.

Comité d'organisation

Serge BENOIT, Maître de conférences en histoire des techniques à l'université d'Evry
Dominique CHABARD, Conservateur du muséum d'histoire naturelle d'Autun
Anne-Françoise GARÇON, Professeur des Universités, Chaire d'histoire des Techniques, Paris I Panthéon-Sorbonne et présidente du Comité des experts de l'Ecomusée Le Creusot-Montceau
Ivan KHARABA, Directeur de l'Académie François Bourdon
Yves PAQUETTE, Ingénieur géologue, Ineris/Géoderis
Jean-Philippe PASSAQUI, Chercheur au Centre d'histoire des sciences et d'histoire des techniques de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne



EXCURSION

Les mines d'Épinac et le puits Hottinguer

Au début des années 1860, le directeur des houillères d'Épinac, Zulma Blanchet, exprime la volonté de renouveler le dynamisme de la mine, avec notamment la création d'un nouveau puits d'extraction. Il prend le nom de puits Hottinguer. Les travaux préparatoires s'éternisent. Le site entre en activité en 1876.

Celui-ci permettra d'extraire le charbon de zones souterraines inaccessibles par les autres puits, à beaucoup plus grande profondeur.

Le puits reçoit un système d'extraction révolutionnaire, avec un tube atmosphérique : c'est un piston qui permet d'extraire la houille et non des câbles classiques.

A cette époque, pareille innovation fait du puits Hottinguer un des ouvrages miniers les plus profonds de France (environ 600m). Au début du XXe siècle, le site est converti en centrale thermique. Les lieux sont aujourd'hui à l'abandon.

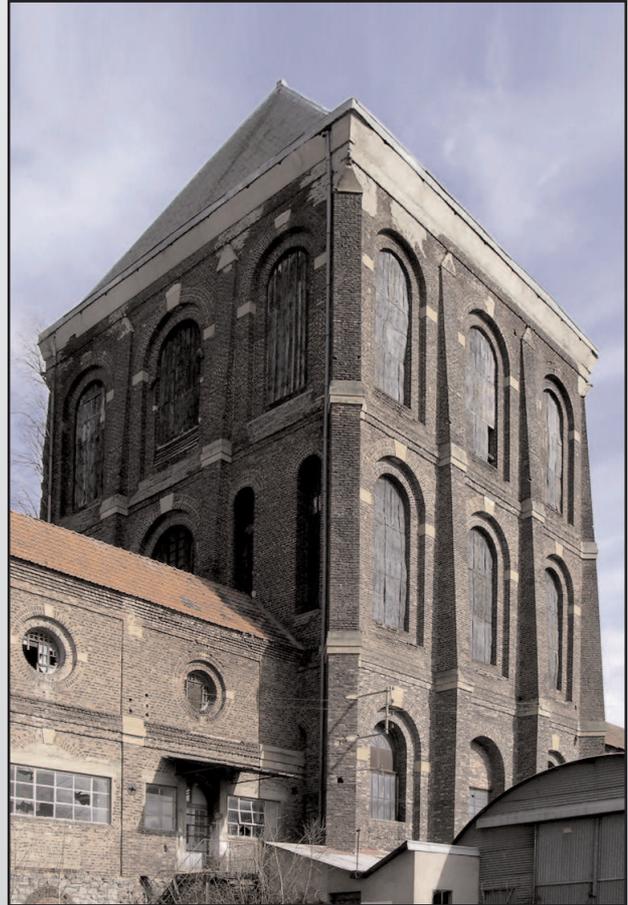
Ses dimensions et son originalité de construction ont participé à la renommée du puits Hottinguer. De nombreuses sociétés savantes l'ont visité à la fin du XIXe siècle. Il reste l'un des plus importants vestiges miniers épinacois et, au-delà, français.

La mine-usine des Télots

L'usine des Télots remonte au début du XXe siècle. Elle est créée pour exploiter un gisement de schiste bitumineux, roche contenant du carbone et qui, montée en température dans un four (c'est la pyrogénéation) libère une huile minérale, presque identique au pétrole. Cette huile était utilisée pour l'éclairage. Avec le développement de l'automobile, c'est dans la production de carburant que l'usine s'engagea. En 1936, les Télots furent le premier site au monde où les méthodes de craquages des huiles de schiste ont été appliquées.

Cette usine devint un site expérimental dynamique, aux compétences reconnues, bien que la production soit restée modeste. Les vestiges de cette exploitation abandonnée en 1957 sont encore nombreux. Vous pourrez découvrir son histoire mouvementée à partir des éléments encore visibles (skip d'extraction, concasseurs, éléments de la raffinerie, cités...) sur le site, friche industrielle devenue une ressource naturelle, et au Muséum d'Histoire Naturelle d'Autun.

Les deux terrils, constitués des déchets de l'exploitation (il s'agit de schistes cuits), marquent le paysage de la ville et restent un témoignage fort de son activité industrielle passée, mais peut-être aussi à venir.

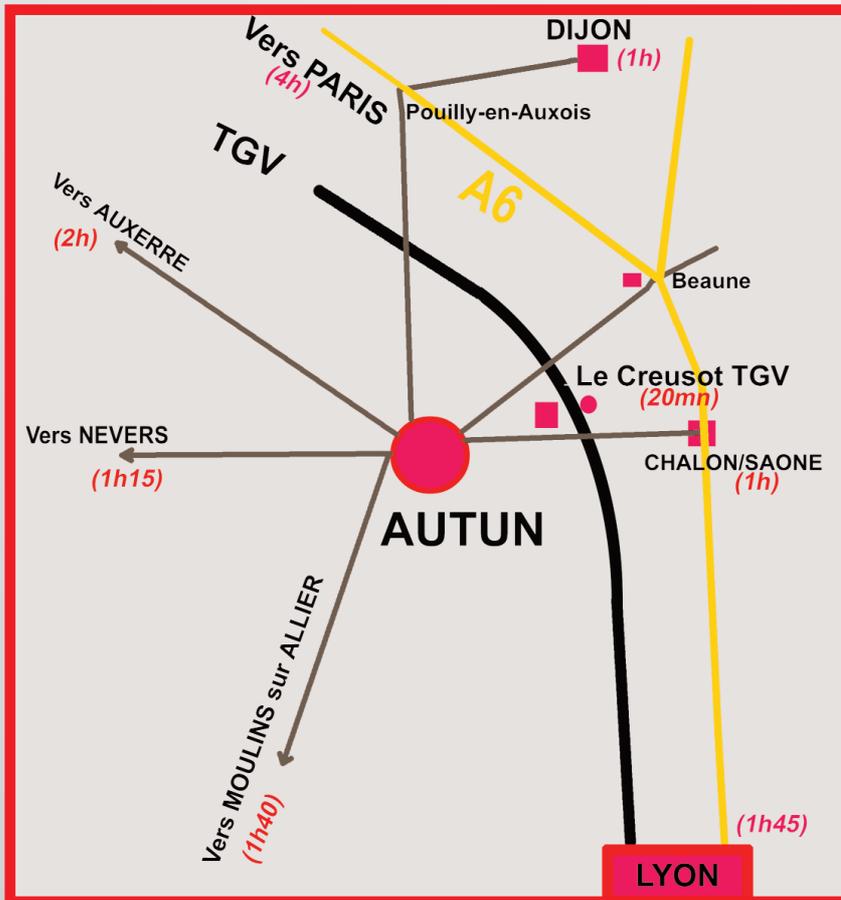


Etat actuel de la tour centrale du puits Hottinguer, mine de charbon d'Épinac



Dates et lieu

16, et 17 avril 2010, à Autun, au cœur d'une région minière :
Le Bassin de Bourgogne-Nivernais.



Muséum d'histoire naturelle
Jacques de La Comble
14, rue Saint Antoine,
71400, AUTUN
Tél : 03 85 52 09 15

Contacts :

Dominique Chabard

Mél : museum@autun.com

Jean-Philippe Passaqui

Mél : jpeduen@hotmail.com



Carreau de la mine de fluorine de Voltennes, Pex de Vauchange, Pays de l'Autunois-Morvan, 1984.



Partenaires et soutiens du colloque

